

Les territoires ultramarins de l'UE et leur développement

Étude de cas : Une région ultra périphérique : La Martinique

Caractéristiques géographiques de la Martinique

1. La Martinique est située dans les Antilles à l'est de l'Amérique à 7000Km de Paris.
2. C'est une île volcanique (Montagne pelée) et est exposée à de fortes tempêtes cyclonique. Population nombreuse et jeune qui augmente vite. Un cadre et un climat agréable.
3. Il y a beaucoup de chômage (22%), une forte pauvreté (16924€/hab contre 40000 en Métropole) donc il y a beaucoup de grèves.
4. Plus on est proche de Fort de France plus c'est peuplé. Concentration, macrocéphalie urbaine. Loin de la côte au vent.

La situation économique de l'île

1. L'agriculture de population, banane et canne à sucre, tourisme, secteur tertiaire (80% d'emploi)
2. Elle importe depuis la France et exporte à la Guadeloupe et à la France. Plus d'importation que d'exportation. Pas d'industrie. Fort déficit commerciale.
3. C'est dû à l'éloignement qui explique les prix haut.
4. Surtout des touristes français, c'est aussi le seul client et le seul apport financier. Dépendance commerciale et financière.
5. Essentiellement de dépendances financières (FEDER, l'état, allocation familiale, RSA, indemnité, chômage)

Un îlot de richesse dans les caraïbes

1. Un fort IDH (Alpha, PIB, espérance), une île riche et développée, des conditions meilleurs.
2. Avantage, permet de mieux vivre. (Inconvénient : immigration qui prene le travail des Antillais, peu d'échange possible, les autres îles sont moins chères donc concurrence, pareil pour l'agriculture, ils sont obligés de vendre à la France)
3. Une économie sous perfusion de la métropole.
4. Organisme des coopérations régional : prévention des risques, nouvelle énergie, développement durable.

Territoires ultramarins de l'UE et leur développement

I – Les périphéries lointaines de l'UE :

6 Etats membres de l'UE exercent leur souveraineté sur ces territoires ultramarins.

1. Deux statuts distincts : carte 1 p 250.

R.U.P. : Régions ultrapériphériques : 8 en 2012 (+Mayotte en 2014)

4 DROM, Madère, Açores (Portugal), Canaries (Espagne).

Font partie de l'UE . Application du droit communautaire, mais dérogations possibles.

P.T.O.M. : Pays et territoires d'outre-mer : 21 : 12 GB ; 6 Fr ; 2 PB, 1 Danois.

Appartiennent à des pays de l'UE, mais associés à l'UE. Pas d'application automatique du droit communautaire (exemple : pas d'euro).

2. Spécificités :

- Géographiques : superficie faible, mais fort ZEE (Zone économique exclusive) pour les métropoles (370 km du littoral).
Insularité, éloignement du continent européen.
Enclavement – fragmentation des territoires → isolement.
- Physiques : situation intertropicale – climat chaud.
Risque cyclonique fort sur côtes au vent.
Risque volcanique fréquent. (Sauf Guyane, mais forêt).
- Economiques : agriculture de plantation : banane, canne à sucre.
Industrie faible car la colonisation a favorisé la culture de plantation exportatrice.
Tourisme fort.
Fonction publique forte : éducation, santé, administration → tertiaire.
Fort déficit commercial car marché intérieur faible et éloignement pour les produits manufacturés.
Importations (pds manufacturés, énergie) > Exportations (agro alimentaires)
- Démographiques : Pop jeune, nombreuse, accroissement naturel fort, forte densité.
Immigration forte, souvent illégale car niveau de vie meilleur
- Sociales : chômage fort, surtout chez les jeunes.
Urbanisation forte → macrocéphalie.

Ces régions sont des territoires qui appartiennent à des pays de l'UE sans en avoir les caractéristiques économiques et sociales compte-tenu de leur insularité et de leur éloignement.

II – Intégrer les RUP :

1. Les aides au développement :

L'UE reconnaît les difficultés des RUP et leur vient en aide = économie de transfert :

- Financière : FEDER, FSE accordent à ces régions des aides importantes. (Fond Social Européen)
Soutien des secteurs agricoles.
Création d'infrastructures de transport surtout.
Aide au développement durable : énergies renouvelables, déchets, eaux usées.
Amélioration des conditions de vie : soin, éducation.
- Projet : INTERREG :
Coopération avec les Etats voisins : traitement des eaux, gestion des risques.
Coopération culturelle, sur l'information ; recherche universitaire.

Les Etats apportent une aide spécifique à leur propre région. En effet, ces territoires assurent une présence mondiale : aspect mil, pol, cult. Cependant la dépendance est très importante. Leur prospérité repose sur les transferts financiers de la métropole et de l'UE.

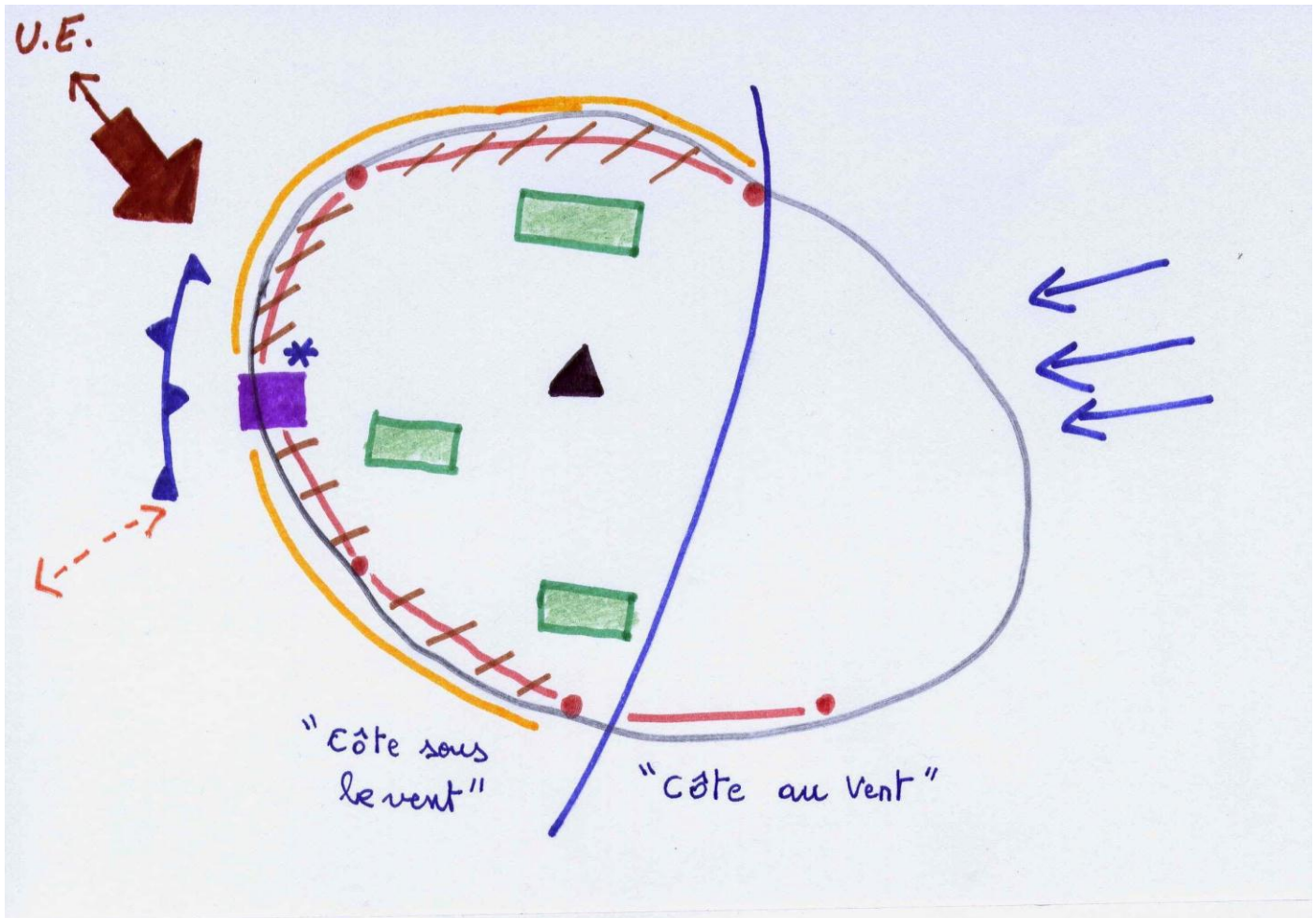
2. Des territoires prospères au cœur de régions en développement :

L'UE pour favoriser le développement essaie d'encourager leur intégration régionale. La proximité permettrait des échanges plus nombreux et de l'activité économique.

Cette intégration reste très faible pour différentes raisons :

- Culturelle : langues, coutumes.
- Historique : commerce exclusif avec la métropole au temps de la colonisation.
- Economique : pays voisins très pauvres, concurrentiels, surtout sur le tourisme où la MO est moins chère.

Au contraire, on tente de protéger, renforcer les frontières pour limiter l'immigration clandestine.



Les difficultés d'un territoire ultra marin

I - Un territoire insulaire :

1. Des contraintes naturelles :
Volcan actif.
Alizé : risques de cyclones.
Forêt protégée.
Espace à risque à l'est de cette ligne.
2. Des aménagements limités :
Capitale économique et administrative : macrocéphalie.
Autres villes moins importantes.
Routes principales.
Forte littoralisation.

II – Un territoire ultramarin :

1. Un développement local limité :
Tourisme balnéaire en concurrence avec les îles voisines.

Agriculture de plantation en crise.
Interface maritime avec déficit commercial très important.

Relations régionales très faibles.
2. Une dépendance forte avec la métropole :
Aide financière de l'UE indispensable.

Infrastructures de transport en liaison exclusive avec la métropole.